

M. POINCARÉ ET LA RETROACTIVITÉ AUX PETITS FONCTIONNAIRES

La Commission a entendu ensuite... Poincaré sur le cahier de crédits supplémentaires et notamment sur la question de la rétroactivité en faveur des petits fonctionnaires du traitement de base de 8.000 francs. Le Président du Conseil a déclaré qu'à aucun moment il n'avait pris l'engagement à ce sujet.

Pour trois mois, le coût de la dépense serait de 120 millions. M. Poincaré a dit que, sur ce chiffre, il ne poserait pas la question de confiance. Mais la question était émise, et il serait à la Commission le soin d'apprécier.

La Commission, à l'exception des socialistes, a adopté ensuite les crédits supplémentaires relatifs aux dépenses de M. Poincaré. Et ce qui concerne les petits fonctionnaires, la proposition tendant à accorder une rétroactivité de trois mois, a été adoptée.

POUR LA FÊTE DES GEANTS DU 8 JUILLET A CASSEL

Vendredi après-midi se réunira à l'Hôtel de Ville de Cassel, le Comité artistique qui fixera définitivement le programme du grand cortège des géants de Belgique qui aura lieu le dimanche 8 juillet.

A ce jour 22 géants comptent pour ce cortège unique qui comprendra en outre cinq musiques et groupes, 700 porteurs et 1000 anciens faisant ainsi revivre toutes les époques de l'histoire des Flandres, les vieilles coutumes et les usages artistiques.

Le Comité artistique se compose de MM. Daniel Taill, conservateur du Musée, membres de la Commission historique du Nord, président des Amis du Mont-Cassel; Félix Bohlert, président du Comité exécutif du Monument du Maréchal Foch; Georges Masselis, maire de Cassel; Robert Talbot, Sous-Préfet de Valenciennes; le docteur Lemire, président de l'Union Fraternelle de Dunkerque; Alphonse Desoutter, président de la Commission des Fêtes de Cassel.

Dimanche, Congrès à St-Omer, des Sociétés Mutualistes du Nord et du Pas-de-Calais

On rappelle que samedi et dimanche prochain se tiendront à St-Omer, les assises du premier Congrès régional des Sociétés de Secours Mutuels du Nord et du Pas-de-Calais.

Le Congrès, d'une importance primordiale, sera présidé par M. Lechevalier, ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, entouré de M. Gaston Roussel, conseiller d'Etat, directeur de la Mutualité et de la Prévoyance sociale, au ministre du Travail et des dirigés du mouvement mutualiste.

L'application de la loi sur les Assurances Sociales et son répercussion sur les Sociétés de Secours Mutuels y seront rigoureusement examinées, ainsi que la question de la construction des habitations à bon marché.

La ville de Saint-Omer a fait d'importants préparatifs pour que les congressistes conservent de leur passage un souvenir agréable.

Une réduction de 20 % sur les tarifs normaux pour un parcours minimum de 50 kilomètres est accordée par la Compagnie du chemin de fer du Nord aux congressistes et à leur famille.

LA MORT ÉTRANGE D'UNE OCTOGÉNAIRE A ROUBAIX

Nous avons relaté, il y a quelques jours, que Mme Josephine, veuve Baron et habitant rue du Denain, cour Desbonnet, n° 4, à Roubaix, avait été trouvée inanimée, dans sa chambre, transférée à l'hôpital, Mme Mathieu y succomba le lendemain.

M. Malot, commissaire de police, informé par les voisins de ce décès, se rendit chez Mme Mathieu, résidant terminée depuis quelques temps, s'étant rendu aussitôt sur les lieux.

La porte était fermée au verrou. Après l'avoir fait fracturer, M. Malot aperçut la malheureuse gisant inanimée sur le sol, la tête ensanglantée; et appuyée contre l'un des pieds du poêle. Le docteur Dispa, appelé d'urgence auprès de la victime, constata que celle-ci se trouvait dans le coma. Elle portait des ecchymoses récentes à la figure et sur tout le corps.

La vieille femme fut transportée immédiatement à l'Hôpital La Fraternité, par la voiture d'ambulance. Malgré les soins dont elle fut entourée, elle succomba le lendemain. M. le docteur Descarpenterie, refusa le permis d'inhumer.

D'autre part, M. Malot, commissaire de police, ouvrit aussitôt une enquête. Les voisins furent interrogés. Ils ne purent apporter aucune information utile. Y avait-il tentative criminelle ou accident ?

Il semblerait que l'on soive se ranger à la seconde hypothèse, celle qui nous a été considérée, dès le début, comme seule plausible.

Il est, en effet, difficile d'admettre qu'un individu se soit introduit dans l'habitation de Mme Mathieu, il n'y avait aucun descendant dans la chambre, les fenêtres étaient fermées; quant à la porte, elle était fermée également à l'intérieur au moyen d'un verrou.

Il ne paraît guère possible, qu'en prenant la fuite un malfaiteur puisse refermer la porte au verrou derrière lui. Il est donc plus que probable qu'il y a eu tentative criminelle. L'enquête de M. Malot. En vaquant aux soins de son ménage, Mme Mathieu aura glissé et en tombant, aura heurté de la tête d'un des pieds du poêle.

Toutefois, en raison du refus du permis d'inhumer de M. le docteur Descarpenterie, le parquet a voulu voir dans ce décès, une tentative criminelle. Il a commis M. le docteur Viellefond, médecin légiste, pour pratiquer l'autopsie.

Celle-ci a eu lieu hier, mercredi, à 11 heures, au dépôt mortuaire de l'Hôpital La Fraternité.

Les conclusions médico-légales ont été transmises au parquet qui, en ce moment, est en possession des renseignements nécessaires pour permettre de déterminer, s'il y a lieu, une action judiciaire.

Un individu mettait à sac les églises et les écoles de la région

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ A LAMBERSART

Mercredi matin, les gendarmes Houzet et Rainont de Lambersart rencontraient dans la rue un individu d'apparence suspecte et qui semblait se diriger vers un but mal défini. Arrêté le jeune homme déclara qu'il habitait Lomme mais malheureusement pour lui il donna un numéro de rue bien connu par les gendarmes. Ce message suffit pour faire conduire notre homme à la caserne où il fut fouillé et « cuisiné » sévèrement. Trois boîtes d'argent furent trouvées en menue monnaie, il fut brusquement accusé d'avoir volé cet argent dans les troncades d'églises. Spontanément l'accusé protesta et déclara qu'il avait pris les sous dans une école. Comme il n'y a que le premier pas qui coûte le jeune homme avoua alors qu'il avait visité les églises et écoles d'Haubourdin, Bouvignies, etc.

Le chef de la brigade de Lambersart se rappela alors que M. Leclercq, maréchal des logis, commandant les brigades d'Armignies, l'avait prévenu peu de temps auparavant qu'un vol avait été commis dans une école de son secteur dans les mêmes conditions. Il informe donc la gendarmerie d'Armignies. Or, M. Leclercq, chef des brigades d'Armignies avait acquis la certitude depuis 15 jours que le vol de l'église d'Erquinghem avait été commis par un nommé Ancelet Jules, dit Le Gorge, mais élevé à Armignies et condamné à plusieurs reprises pour vol. Au cours d'une permission passée à Bouvignies, M. Leclercq avait appris que cet individu, nommé M. Blanchet, qui se disait Ancelet-Sec, Haesper et Verchin avaient été cambriolés en 1926 par un nommé Ancelet Jules qui avait été condamné à un an et un jour de prison.

Il n'y avait donc plus de doute sur la culpabilité du délinquant de Lambersart. M. Leclercq décida donc et après un court interrogatoire fit avouer le jeune homme. Ancelet déclara qu'il avait jeté le produit du vol d'Erquinghem dans une mare située non loin de l'église d'Erquinghem et à Armignies il fut conduit au lieu indiqué avec les gendarmes qui retirèrent de la mare indiquée: 7 ostensoirs, 4 calices, 2 croix, 2 basiers de bois et un euclade. Le tout évalué 15.000 francs.

Ajoutons que le jeune Ancelet avait volé cinq croix d'argent à Armignies et qu'il avait été repris et à toujours vécu de rapines.

A noter que les gendarmes de Lambersart ont fait un rapport spécial dans cette affaire et méritent les plus vives félicitations.

LA PRESSE POPULAIRE

186 rue de Paris - LILLE

IMPRIMÉS EN TOUTS GENRES

LETTRES DE MARIAGE

AVIS DE MARIAGES

LETTRES MORTUAIRES

DERNIÈRE HEURE

Le Comité des régions dévastées a tenu hier à Paris son assemblée générale

L'assemblée générale du Comité des régions dévastées, s'est tenue hier à Paris, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, sous la présidence de M. Jozan, conseiller général de Valenciennes, assisté de MM. Jovet, sénateur de la Somme, Doucet et Laurent, secrétaires généraux du Comité, Dupont, Papon, conseillers régionaux et Blanchard, ancien maire de Montdidier.

Après lecture du rapport moral et des interventions de MM. Foulon, maire de Combrailles, Soufflot, président de la section du Nord du Comité républicain, M. Thomayer, délégué de la Somme, Roger Dupont, délégué de la Marne, il a été décidé qu'une commission serait envoyée à tous les députés et sénateurs pour préciser les revendications des sinistrés. Cette adresse qui rend hommage à l'activité de M. Bardieu, ministre des Régions Libérées, exprime la reconnaissance du Comité à MM. Herriot, ministre de l'Instruction publique; Doumer, président du Sénat et demande la réaffectation, qui est, en fait, un terme aux difficultés des petits sinistrés. L'adresse indique également que tous les sinistrés sur le territoire français, sans distinction, doivent recevoir le règlement indemnités prévu par la charte de la solidarité nationale garantissant l'intégrale réparation. Dans le même ordre d'idées, elle demande l'interprétation libérale de l'article 2 de la loi Tardieu concernant les frais supplémentaires sur les produits finis.

A l'issue de la réunion, une délégation a été nommée pour aller faire visite au Ministre des Régions Libérées et lui communiquer les termes de cette adresse, véritable cahier des revendications des sinistrés.

Consultez le GUIDE INDICATEUR DE LOUIS MASSON

LE PLUS COMPLET

LE PLUS PRATIQUE - Couverture rouge

RENDRE UN SERVICE À TOUS (contient les lignes belges)

Guilbaud et Amundsen auraient été aperçus par des chasseurs de phoques

LES DEUX EXPLORATEURS ÉTAIENT OCCUPÉS A RÉPARER LEUR HYDRAVION

L'exportateur danois, Peter Greuchen, qui est actuellement à Mourmansk, a envoyé le télégramme suivant au journal « Politiken » à Copenhague :

« J'ai vu, non confirmée, un bateau de pêche a rencontré des chasseurs de phoques qui disent avoir aperçu, sur la glace flottante, au Nord-Est du Spitzberg, l'explorateur Amundsen et ses compagnons occupés à réparer l'hydravion français ».

L'ORGANISATION DES RECHERCHES

Plusieurs milliers de couronnes ont déjà été recueillies par les journaux d'Oslo pour l'organisation d'une expédition qui se portera au secours de Guilbaud et d'Amundsen. Il n'est pas douteux que l'expédition sera mise sur pied elle-même par le commandement d'un des capitaines norvégiens les plus familiarisés avec les mers de glace.

Le croiseur norvégien « Tordenskjold », l'avisso français « Quentin Roosevelt » et le voilier norvégien « Heimland », qui a été affrété par le Gouvernement français, sont partis de Tromsø et vont effectuer des recherches dans les parages de l'île aux Ours. Les voiliers « Hobby » et l'expédition organisée par l'Américaine Miss Louise Boyd, sont prêts pour partir dimanche de Tromsø vers le Baie de Franz-Joseph. Les instructions nécessaires lui seront données.

LE MÉCANICIEN-CHIEF DE L'ITALIA FUT TUÉ A L'ATERRISSAGE

Selon un communiqué officiel, il résulte des déclarations du général Nobile que lorsque la nacelle se détacha du dirigeable, le mécanicien chef, Vincent Tomella, fut précipité sur la glace et subit une commotion générale à laquelle il succomba.

Le cadavre resta près du groupe Nobile et il fut enseveli ensuite dignement.

Le dirigeable, après la chute de la nacelle, dériva dans la direction du 110° degré. Peu après le groupe Nobile aperçut, à une distance d'environ 10 kilomètres, une colonnade de fumée provenant probablement de l'incendie du réservoir d'essence ou d'huile tombé de l'aéronef.

On n'a aucune nouvelle du groupe Mariano. Il résulte des renseignements donnés par le général Nobile que ce groupe se mit en marche, muni de vivres suffisants pour 40 jours.

Au moment du départ du groupe, la station de T. S. F. captait les messages et en conséquence le groupe put connaître les régions vers lesquelles les recherches et les secours étaient dirigés. La station de T. S. F. n'était pas à ce moment là en état d'émettre des messages et on ne croyait pas qu'il serait possible de la réparer.

LE SCANDALE DE BAILLEUL

DE NOUVEAUX TÊMOINS ONT ÉTÉ ENTENDUS A DUNKERQUE

Le magistrat instructeur de l'affaire d'escroqueries Nollis Dumez, ex-maire de Bailleul, M. Delattre, juge à Dunkerque, a entendu quatre nouveaux témoins, Mlle Desaignier, Cancele et Six, employés à la Mairie de Bailleul, ainsi que l'employé de la Coopérative, M. Prosper Crooker. Ces personnes interrogées sur les malversations de l'ancien maire Dumez ont affirmé qu'elles ne se sont jamais aperçues d'irrégularités dans les écritures mais qu'elles ont entendu circuler sur le compte de M. Dumez, de fausses bruits.

UNE GRANDE DUCASSE FLAMANDE A CASSEL

La « Bettevare marocaine », groupement des originaires du Nord, englobant les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne et Ardennes, vient de donner sa première grande ducasse au Mont-Cassel.

On peut dire que cette fête a révolutionné Casablanca. Il y eut d'abord, le samedi soir, une retraite aux flambeaux. Apparaissant avait eu lieu l'élection de la marionnette de la fête.

Le dimanche, dans la matinée, il y eut un concours de chiens râtiers d'après le règlement de l'Exposition des chiens de France, à Lille. Puis, on vit tout d'abord, dans l'après-midi, un concours de bicyclette; un grand carrousel automobile, un concours de ballons pour enfants, un concours de flechettes, un concours à bicyclette, une course au ballon, un concours de tir à la carabine, un tir au fusil de chasse sur pigeon artificiel ou les disciples de Saint-Nicolas montrèrent leur adresse à bicyclette et à cheval, avec la drôlerie course à la chandelle.

Le programme comprenait encore: un jeu de massacre, une course à l'aveugle, un labyrinthe, le jeu si cocasse du « Trou Madame », une tombola, des loteries ambulantes, des manèges et une grande Revue locale, un cabaret artistique, un concert avec des artistes « Conservatoire de Manne-Pis ».

Bref, cette journée de fêtes fut une belle évènement de festivités qui se déroula dans les villes et villages de la région flamande. Encouragés par le succès remporté, le groupement de la « Bettevare marocaine » a décidé d'organiser une ducasse chaque année.

Les principaux organisateurs de celle qui vient d'avoir lieu ont été: MM. le docteur Speder, président (de Tourcoing); Penet, 1er vice-président (de Bruay); Heumont Dalenne, vice-président (de Wavrin); Frognet, (de Calais); et Bailly, de Dohis (Aisne).

LA PRESSE POPULAIRE

186 rue de Paris - LILLE

IMPRIMÉS EN TOUTS GENRES

LETTRES DE MARIAGE

AVIS DE MARIAGES

LETTRES MORTUAIRES

DERNIÈRE HEURE

Le Comité des régions dévastées a tenu hier à Paris son assemblée générale

L'assemblée générale du Comité des régions dévastées, s'est tenue hier à Paris, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, sous la présidence de M. Jozan, conseiller général de Valenciennes, assisté de MM. Jovet, sénateur de la Somme, Doucet et Laurent, secrétaires généraux du Comité, Dupont, Papon, conseillers régionaux et Blanchard, ancien maire de Montdidier.

Après lecture du rapport moral et des interventions de MM. Foulon, maire de Combrailles, Soufflot, président de la section du Nord du Comité républicain, M. Thomayer, délégué de la Somme, Roger Dupont, délégué de la Marne, il a été décidé qu'une commission serait envoyée à tous les députés et sénateurs pour préciser les revendications des sinistrés. Cette adresse qui rend hommage à l'activité de M. Bardieu, ministre des Régions Libérées, exprime la reconnaissance du Comité à MM. Herriot, ministre de l'Instruction publique; Doumer, président du Sénat et demande la réaffectation, qui est, en fait, un terme aux difficultés des petits sinistrés. L'adresse indique également que tous les sinistrés sur le territoire français, sans distinction, doivent recevoir le règlement indemnités prévu par la charte de la solidarité nationale garantissant l'intégrale réparation. Dans le même ordre d'idées, elle demande l'interprétation libérale de l'article 2 de la loi Tardieu concernant les frais supplémentaires sur les produits finis.

A l'issue de la réunion, une délégation a été nommée pour aller faire visite au Ministre des Régions Libérées et lui communiquer les termes de cette adresse, véritable cahier des revendications des sinistrés.



BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-54). — DÉPÔT DE VENTE : 74, Grande Rue.

ON INAUGURERA LE 14 JUILLET, A ROUBAIX...

L'Institut Turgot -- l'Ecole en plein air et les Abattoirs

Les fêtes du 14 juillet révéleront cette année, à Roubaix, un caractère particulier. L'administration municipale a étendu leur donner un certain éclat. Avec le concours des Comités des Fêtes de quartier, des Sociétés subventionnées et des dévouements individuels qui, à tout instant, sont prêts à se manifester, elle a élaboré un programme de fêtes remarquable. Nous en avons donné l'essentiel. Mais l'intérêt de ces deux journées est bien rempli, ne réside pas, en entier, dans le développement de réjouissances, il est marqué, surtout, par les inaugurations officielles des bâtiments dont l'édification constitue le principal du programme d'embellissement de la Cité.

Certes, nous avons déjà, et plusieurs fois, décrit pour nos lecteurs, les bâtiments modernes composant l'Institut Turgot, l'Ecole en plein air, les Abattoirs. Nous avons, en même temps, les inaugurations officielles de ces bâtiments, et leur permettre, par notre information impartiale et toute objective, de se faire une opinion sur la valeur de critiques qui se sont élevées avec une certaine passion.

Nous profiterons de ces inaugurations pour rappeler brièvement l'œuvre accomplie, les buts atteints.

L'Institut Turgot

Nous estimons que tout le monde est d'accord pour admettre qu'une ville de l'importance de Roubaix et de son caractère essentiellement industriel, doit être dotée d'une école pratique de commerce et d'industrie. Cette école est l'auxiliaire le plus direct, le plus parfait, du milieu lui-même. Elle est indispensable.



LA PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'INSTITUT TURGOT

Un bâtiment d'administration, logements pour la Direction de l'école des filles; pour le directeur de l'école des garçons, pour le concierge;

Salles de visite, de pesée et de mensuration des enfants, de repos en cas d'indisposition légers;

Un préau couvert, divisé en deux parties pour filles et garçons, précédé d'un w.-c. à vingt cabines;

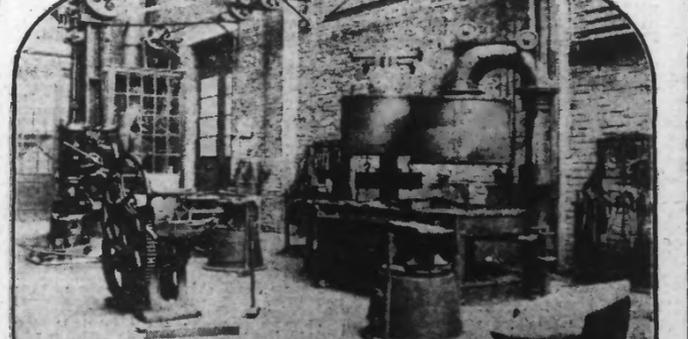
Un bâtiment situé dans le prolongement de ce préau et comportant une salle de douches, cuisine et office;

Deux bâtiments adossés au précédent et utilisés comme réfectoires, un pour les filles, l'autre pour les garçons;

A droite, un bâtiment à six classes pour les filles; à gauche, un bâtiment à six classes pour les garçons; trois au rez-de-chaussée et trois à l'étage;

A gauche, même dispositif pour les filles; avec lavabos. Elles sont desservies par une galerie couverte, raccordée elle-même au préau couvert;

Une vaste cour de récréation pour les fillettes et une autre pour les garçons, plantée d'arbres, est située en avant de chacun des bâtiments.



EN HAUT : L'atelier des forges. — EN BAS : L'atelier de mécanique et d'ajustage.

Pour qu'elle puisse utilement remplir son rôle et jouer son rôle, il la fallait moderne. Pour qu'elle ne soit pas dépassée par les événements il la fallait attentive à tous les progrès. Et, évidemment, ayant un recrutement extraordinaire, elle devait être spacieuse. C'est ce qui a été réalisé.

L'Institut Turgot constitue un établissement scolaire pratique tout à fait moderne. Il est digne de la ville de Roubaix qui est, il ne faut pas l'oublier, une très grande ville et une des premières de France et du Monde, par son industrie.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

L'Institut Turgot comprend : une école primaire élémentaire; une école primaire supérieure; une école pratique de commerce; une école pratique d'industrie; des cours professionnels. Ces divers cours comprennent : trois cours d'enseignement général; 25 cours commerciaux; 44 cours industriels; 20 cours du bâtiment.

L'ensemble des locaux utilisés par l'Institut Turgot représente une surface de 10.116 mètres carrés. Les ateliers, 3.365 mètres; les classes industrielles, 767 mètres; les classes commerciales, 423 mètres; les classes d'enseignement général, 766 mètres; les laboratoires, 600 mètres; les magasins et outillage, 837 mètres.

Le personnel, placé sous une direction unique, comprend : 23 professeurs, 3 ingénieurs, 25 praticiens du commerce et de l'industrie, 210 cours d'apprentissage industriels, 97, cours de perfectionnement commerciaux, 206; cours de perfectionnement industriels, 107, 77 cours professionnels fonctionnant à l'établissement. Tous les cours sont absolument gratuits.

Ce merveilleux outil, réservoir où peuvent s'approvisionner de techniciens, l'industrie et le commerce de la grande ville de Roubaix, répondait au double besoin des patrons et des ouvriers. La Municipalité peut être fière de son œuvre, dont les résultats déjà remarquables iront se développant sans cesse, grâce au zèle de la Direction et du Personnel enseignant. C'est le Dimanche 15 Juillet, à 10 h. 45, que l'Institut Turgot sera officiellement inauguré.

L'Ecole en plein air

S'il est une œuvre, à Roubaix, qui soit populaire et sur laquelle se fasse l'unanimité, c'est l'école en plein air. Ici toutes les critiques tombent. Et ceux qui pourraient en formuler en raison du caractère de l'Ecole qui est laïque, n'en disent rien.

Les avantages de ce genre d'écoles ont été incontestablement démontrés en ce qui concerne les élèves déprimés ou débiles de nos écoles publiques.

Pendant longtemps, en raison de la modicité des ressources et de la situation financière, on dut se contenter d'une école provisoire, constituée par des baraquements de soixante mètres de longueur. Mais les résultats acquis furent si concluants, que la Municipalité, se rangeant à l'avis de M. le docteur Dupré, vota les crédits nécessaires à la construction d'une école définitive, en ciment armé et briques.

L'école se situe sur une partie des 23 hectares de terrain dépendant de la ferme de l'Espérance, propriété des Hospices de Roubaix, M. Spéder, architecte spécialiste, en a dressé les plans et les a réalisés.

L'école en plein air comprend :

Un bâtiment d'administration, logements pour la Direction de l'école des filles; pour le directeur de l'école des garçons, pour le concierge;

Salles de visite, de pesée et de mensuration des enfants, de repos en cas d'indisposition légers;

Un préau couvert, divisé en deux parties pour filles et garçons, précédé d'un w.-c. à vingt cabines;

Un bâtiment situé dans le prolongement de ce préau et comportant une salle de douches, cuisine et office;

Deux bâtiments adossés au précédent et utilisés comme réfectoires, un pour les filles, l'autre pour les garçons;

A droite, un bâtiment à six classes pour les filles; à gauche, un bâtiment à six classes pour les garçons; trois au rez-de-chaussée et trois à l'étage;

A gauche, même dispositif pour les filles; avec lavabos. Elles sont desservies par une galerie couverte, raccordée elle-même au préau couvert;

Une vaste cour de récréation pour les fillettes et une autre pour les garçons, plantée d'arbres, est située en avant de chacun des bâtiments.

L'effectif scolaire, à la date du 1er Janvier de chaque année, depuis 1921, a été le suivant :

Janvier 1922 : 197 filles; 194 garçons.
 1923 : 195 filles; 194 garçons.
 1924 : 200 filles; 198 garçons.
 1925 : 200 filles; 200 garçons.
 1926 : 192 filles; 196 garçons.
 1927 : 196 filles; 199 garçons.
 1928 : 192 filles; 196 garçons.

L'effectif prévu pour chaque école est de deux cents. On le voit, il est toujours atteint, à quelques unités près.

C'est cette Ecole, véritable préventorium, qui sera inaugurée officiellement le Samedi 14 Juillet, à 10 heures, par l'Administration Municipale.

Les Abattoirs modernisés

Les abattoirs de Roubaix, complètement restaurés et modernisés, en tenant compte des instructions de M. Monisarrat, alors vétérinaire en chef du Département, et telles qu'elles ont figuré dans son rapport au Conseil d'Hygiène, clôtureront la série des inaugurations. Celle de cet établissement aura lieu le 15 Juillet, à 15 h. 30.

Cette question des abattoirs connus, à son heure, une certaine vivacité de polémique. Mais, en 1913, pour répondre aux critiques du Conseil Départemental d'Hygiène, ainsi qu'aux pressantes sollicitations de M. le Préfet du Nord, l'Administration Municipale décida la réfection et la modernisation de l'abattoir communal.

L'abattoir serait modernisé sur son ensemble.



EN HAUT : L'abattoir des bœufs. — AU CENTRE : L'allée centrale avec le passage pour faire monter les animaux aux Salles d'abattage; A GAUCHE : La Salle des Machines. — EN BAS : L'abattage des porcs dans la Salle mise en service le 25 juin.

Enfin les bâtiments d'administration. Les anciens échafauds ont été transformés, soit en salles de vente, soit en chambres froides.

Les murs lambrissés de grès émaillés sur une hauteur de 2 m. 50 permettent un nettoyage facile. Des appareils d'abattage, transport et de manutention les plus perfectionnés tendent à supprimer toutes opérations de force.

Les aqueducs ont été refaits, avec installation d'une fosse septique. Les eaux polluées sont largement, profusément répandues. Des distributions de lumière et d'énergie électrique sont assurées.

Sur plusieurs points de l'établissement, et tout près des salons d'abattage, des vestiaires, des lavabos et des w.-c. sont à la disposition du personnel.

Les bâtiments administratifs : bureaux de vétérinaire; salle de saisie des viandes suspectes, salles d'autopsie, laboratoire de stérilisation, laboratoire pour la préparation des sérum, complet, de la plus heureuse manière, un édifice public, aéré, propre, moderne.

Ces trois établissements : Institut Turgot, Ecole de plein air, Abattoirs, viennent à s'ajouter à la liste déjà longue des créations ou modifications ayant pour objet d'embellir la Ville de Roubaix. Ils font la preuve de l'excellence des méthodes administratives d'édiles qui sont, avant tout, des réalisateurs.

Rendons leur cet hommage mérité, qu'il n'est pas possible de faire mieux, avec les moyens très insuffisants dont ils ont disposés après la guerre. Ils sont toutefois, et de loin, avec l'œuvre municipale méthodique, ordonnée et sage, qu'ils ont réalisée, un modèle dont peuvent s'inspirer ceux qui, dans le cadre de la commune, entendent travailler au bien public.

L'auteur de l'accident d'auto de la rue Sébastopol est connu

Nous avons mentionné dans notre édition du lundi 25 juin courant, l'accident d'automobile qui avait été victime, rue Sébastopol, Mme veuve Leclercq. Celle-ci, en compagnie de son beau-fils, M. Georges Loulé, employé demeurant 29, rue des Fleurs, s'en retournaient chez elle dimanche soir, vers 22 heures 30. Alors qu'ils se trouvaient à la hauteur de la rue de la République, ils furent heurtés par la roue avant de la voiture qui passa sur le bras gauche.

Sans se soucier le moins du monde de l'accident qu'il venait de commettre, le chauffeur, fit machine arrière, puis reparti à toute allure. Mais le numéro de l'auto avait pu être relevé : 5355-D-13.

M. Malot, commissaire de police de permanence, après avoir reçu de M. Loulé, ouvrit une enquête pour découvrir l'auteur de cet accident. Des recherches opérées ont permis de le découvrir; c'est un nommé Clément Dufour, âgé de 33 ans, courtier en coton, demeurant 96, rue de l'Ommelet, à Roubaix.

Un procès-verbal a été dressé contre lui pour blessures par imprudence. Il aura de plus à répondre du délit de fuite.

LAVEUSES

DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR

200 machines chènes ou pichin, dont 50 modèles avec volant, 155 fr., avec moteur 465 fr. (garantie 2 ans). Plus grand moteur 100 fr. (garantie 5 ans); J. OLIVIER BRASSARI, 166, rue de Paris, TOURCOING (près Gare des Francs). On porte à domicile (gratuitement).

EMPLOIS RÉSERVÉS AUX MUTILES

En exécution de la loi du 30 janvier 1923, le Préfet du Nord donne avis de la vacance de deux emplois de receveur d'octroi à Valenciennes, à démissionner dans les dix jours des déclarations de candidatures expirant le 25 JUILLET 1928.

Avant de publier une PETITE ANNONCE avez-vous consulté sérieusement celles du « Réveil du Nord » répondu à toutes celles qui vous ont intéressé ?

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Il est rappelé aux Roubaisiennes et Roubaisiens que l'inscription sera définitivement close le samedi 30 Juin, à 18 heures, au Bureau des Archives.

Au Conservatoire National de Musique

Les concours d'honneur du Conservatoire de Musique voient, une fois de plus, s'ouvrir les lauréats des concours antérieurs, opposer leurs qualités.

Mademoiselle Denyse HONORÉ

Le concours de piano a permis d'apprécier le jeu élégant, nuancé, fait d'une sensibilité de touche remarquable de Mlle Marguerite Bayart. — Mlle Van Mullen a manifesté, également, de très sérieuses qualités, que le jury a appréciées en lui décernant, à l'unanimité, une mention honorable.

Mlle Denyse Honoré a triomphé au concours de chant. Cela ne saurait surprendre, car, au concours d'honneur de 1928, une bonne partie du public, appréciant autrement que le jury les qualités de séduction d'une voix chaude, bien timbrée, conduite avec grâce et art, voyait Mlle Honoré l'emporter.

Elle fut, lundi matin, surtout, en pleine possession de ses moyens, et elle fut attribuée le Grand Prix de Chant de 1928.

Mlle Subrenat, qui le lui disputait, fut une concurrente très dangereuse, qui s'est

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Il est rappelé aux Roubaisiennes et Roubaisiens que l'inscription sera définitivement close le samedi 30 Juin, à 18 heures, au Bureau des Archives.